

LE CONTRAT D'APPRENTISSAGE

Le contrat d'apprentissage est un contrat de travail de type particulier CDI ou CDD d'une durée* de 1 à 3 ans (avec une période d'essai de 45 jours en entreprise) qui donne à l'apprenti le statut de jeune salarié. Notre CFA est un CFA hors les murs qui associe une formation dispensée dans une Unité de Formation par apprentissage (UFA) et dans une entreprise.

Le début du contrat ne peut se situer plus de 3 mois avant ou 3 mois après le début de la formation en CFA.

Comment faire ?

Vous devez vous inscrire au CFA à partir du lien présent sur notre site internet www.cfasms.fr Vous devez vous inscrire en parallèle dans le centre de formation qui vous intéresse pour les épreuves d'admission.

Dès l'obtention de la promesse d'embauche, nous effectuons les démarches auprès de votre employeur pour réaliser le contrat d'apprentissage

Vous devez vous inscrire au CFA et au centre de formation

Les avantages

- Une aide au permis de conduire de 500€
- La délivrance d'une carte Etudiant des métiers

Si votre employeur est du secteur privé uniquement

- Une aide au repas de 3 €/repas pour 2 repas max et 6€/ hébergement (durant le temps en formation)
- Une mise à la disposition par le CFA d'un PC portable durant toute votre formation
- Une aide à la mobilité internationale : Vous avez la possibilité de faire vos stages à l'étranger avec la prise en charge de vos frais de transport ainsi qu'une participation aux frais de vie 3 €/repas pour 2 repas max et 6€/ hébergement

Vos devoirs :

- Respecter le règlement intérieur de l'entreprise, du CFA et de l'UFA
- Travailler pour l'employeur et appliquer les consignes de santé et de sécurité au travail
- Suivre la formation de façon active et assidue
- Se présenter à toutes les épreuves de l'examen
- Transmettre les justificatifs d'absence

Bénéficiaires

Jeunes de 16 à 29 ans révolus

Pas de limite d'âge lorsque le contrat est conclu par une personne reconnue travailleur handicapé,

Membre du réseau Référents Handicap Région Centre Val de Loire, le CFA vous accompagne

Vos droits en tant que salarié

- Une rémunération mensuelle
- Des congés payés + 5 jours de congés supplémentaires pour révision (s'ils ne sont pas prévus au planning de formation)
- Une couverture "maladie, accident du travail, mutuelle..."
- Une cotisation retraite,
- Une assurance chômage au terme du contrat,
- Au maintien des allocations familiales jusqu'à 20 ans si le salaire n'est pas supérieur à 55 % du SMIC,
- L'allocation logement si vous occupez un logement indépendant de celui de vos parents.
- Une rémunération non imposable si vous dépendez fiscalement de vos parents

Rupture du contrat

La période d'essai est de 45 jours en entreprise quelle que soit la durée du contrat.

Le contrat d'apprentissage peut prendre fin de façon anticipée :

- D'un commun accord au-delà de la période d'essai
 - Par démission de l'apprenti en respectant un préavis
- Le CFA accompagne l'apprenti en tant que médiateur, puis dans les démarches administratives de rupture à l'amiable.*

Pour les contrats conclus depuis le 01/01/2019, l'apprenti peut être licencié en respectant la procédure du licenciement (Faute Grave, Force majeure, exclusion CFA)

Si le contrat est rompu, vous avez 6 mois pour retrouver un nouvel employeur.

Salaire brut = salaire net jusqu'à 79% du SMIC-

Année d'exécution du contrat	1 ^{ère} année	2 ^{ème} année	3 ^{ème} année
De 18 à 20 ans	43% du smic	51% du smic	67% du smic
De 21 à 25 ans	53% du Smic	61% du Smic	78% du Smic
De 26 ans et +	100% du Smic	100% du Smic	100% du Smic

Il s'agit d'un minimum, certaines branches proposant des salaires supérieurs et votre employeur peut vous proposer au maximum le SMIC ou le salaire minimum

conventionnel de branche - **Smic 1^{er} mai 2022 à 1645 €**
[Simulation de salaire sur Alternance.emploi.gouv.fr](http://Simulation.de.salaire.sur.Alternance.emploi.gouv.fr)

**11 UNITÉS DE
FORMATION PAR
APPRENTISSAGE**



NOS PARTENAIRES EN RÉGION CENTRE VAL DE LOIRE

TRAVAIL SOCIAL & ANIMATION



SANITAIRE



**PRÉ-INSCRIPTION AU CFA SMS EN
LIGNE**

👉 www.cfasm.fr 👉





INSCRIPTION AUX
ADMISSIONS DANS
L'UNITE DE FORMATION
PARTENAIRE DU CFA

Envoyer la
promesse au CFA
ET à l'Unité de
formation

ADMIS EN FORMATION

INSCRIPTIONS CLOSES

EN RECHERCHE
EMPLOYEUR

EMPLOYEUR TROUVÉ
*(promesse d'embauche
à l'appui)*

RECHERCHE
EMPLOYEUR POUR ETRE
EN POSSESSION D'UNE
PROMESSE
D'EMBAUCHE

EMPLOYEUR TROUVÉ
*(promesse d'embauche
à l'appui)*

FINALISATION DU
DOSSIER AU CFA **ET**
DANS L'UNITE DE
FORMATION
PARTENAIRE

ADMISSIONS HORS
DE LAI

SIGNATURE DU
CONTRAT
D'APPRENTISSAGE

NON ADMIS

ADMIS EN
FORMATION

FINALISATION DU
DOSSIER AU CFA **ET**
DANS L'UNITE DE
FORMATION
PARTENAIRE

SIGNATURE DU
CONTRAT
D'APPRENTISSAGE

FORMATION ACCOMPAGNANT EDUCATIF ET SOCIAL
FORMATION AIDE SOIGNANT
FORMATION AUXILIAIRE DE PUERICULTURE



**Pas de concours → Admission avec une promesse
d'embauche et sous réserve d'accord suite au
positionnement effectué par le CFA**



POUR TOUT RENSEIGNEMENT :

CFA SMS



02 36 41 12 18



contact@cfasms.fr



www.cfasms.fr